

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 V 5 Vœu relatif à une demande d'informations sur la fermeture d'une classe au collège Lavoisier.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant certaines informations selon lesquelles 1 classe de 6ème serait supprimée au collège Lavoisier (5e) ;

Considérant par conséquent la nécessité d'accueillir tous les élèves provenant des établissements élémentaires du 5e ;

Considérant les craintes légitimes qu'engendrerait toute suppression de classe au collège Lavoisier ;

Considérant qu'une telle décision constituerait une alarme quant à l'avenir du collège Lavoisier, établissement à tous égards remarquable ;

Considérant qu'à ce sujet le Conseil du 5e arrondissement du 30 janvier dernier a voté un vœu à l'unanimité, à l'exception des élus de l'opposition locale qui se sont abstenus ;

Sur la proposition de M. Jean TIBERI, Mme Marie-Chantal BACH et des élus du groupe UMPPA, relayant l'inquiétude des élèves et parents,

Demandent :

À M. le Maire de Paris, d'engager :

1°) une démarche d'information urgente auprès du Rectorat.

2°) une action énergique pour assurer le maintien de la classe sous-revue.